

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

DÉCLARATION DE NAIROBI SUR L'ÉRADICATION DE LA PESTE DES PETITS RUMINANTS D'ICI 2030

Nous, les Ministres en charge de l'élevage du Tchad, de la Côte d'Ivoire, du Kenya, de l'Ethiopie, du Nigeria, de la Guinée Conakry, du Sénégal et de l'Ouganda, les Directeurs des Services Vétérinaires (DSV), les Communautés Economiques Régionales (CER), les Organisations de la Société Civile (OSC), les acteurs de la chaîne de valeur de l'élevage, les représentants des organisations internationales (FAO, OIE, ILRI), Représentants d'organisations non gouvernementales (GALVmed) lors du 70ème anniversaire du Bureau interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA) et du lancement du 2ème programme panafricain d'éradication de la PPR pour l'Afrique qui s'est tenu à Nairobi-Kenya du 17 au 18 mars 2022.

RESTONS profondément préoccupés par la propagation continue de la Peste des Petits Ruminants (PPR) et d'autres maladies des petits ruminants malgré certaines initiatives louables pour combattre ces maladies,

NOUS NOUS ENGAGEONS à éradiquer la PPR en Afrique d'ici 2030 et à positionner le secteur de l'élevage comme un secteur économique majeur pour la transformation durable des moyens de subsistance et l'éradication de la pauvreté, en particulier dans les communautés dépendantes de l'élevage en Afrique,

RÉAFFIRMONS la décision du 4ème Comité Technique Spécialisé (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement demandant à la Commission de l'UA, à l'AUDA-NEPAD, aux CER et aux États membres, avec le soutien de la FAO, de l'OIE et des parties prenantes, d'accélérer les efforts pour mobiliser des ressources pour un programme coordonné au niveau continental pour l'éradication de la PPR en Afrique d'ici 2030. Nous nous félicitons également de la recommandation du CTS à la Commission de l'UA et à ses partenaires de poursuivre les discussions avec les partenaires au développement et de plaider en faveur des besoins de financement de l'Afrique pour l'éradication de la PPR.

FÉLICITONS les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la première phase du Programme panafricain de contrôle et d'éradication de la peste des petits ruminants et soulignent la nécessité d'accélérer les actions visant à éradiquer la PPR d'ici 2030,

APPROUVONS la deuxième phase du Programme panafricain d'éradication de la peste des petits ruminants 2022-2026,

APPELONS

- i. La Commission de l'UA, les CER, les États membres et les partenaires à renouveler et à renforcer les engagements en faveur de l'éradication de la PPR afin de s'assurer que

- la présence continue de la maladie en Afrique ne compromettent pas la réalisation de l'objectif de son éradication mondiale d'ici 2030.
- ii. Les États membres doivent allouer des ressources pour soutenir au moins 30 % du budget de leur plan stratégique national d'éradication de la PPR,
 - iii. La communauté internationale à soutenir les investissements nécessaires à la pleine exécution du Programme panafricain d'éradication de la peste des petits ruminants, notamment par le biais de la Commission européenne (CE), la Banque mondiale (BM), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque islamique de développement (BIsD), la Fondation Gate et d'autres initiatives ;
 - iv. Les États membres à inclure l'éradication de la PPR comme une priorité dans leurs Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) et dans les négociations clés avec les partenaires de développement afin de garantir des allocations budgétaires et des décaissements adéquats pour la mise en œuvre efficace et en temps opportun des stratégies nationales de PPR.
 - v. La Commission de l'UA, les Communautés économiques régionales, les États membres, la FAO, l'OIE et les autres partenaires à établir des partenariats stratégiques pour améliorer la coordination et optimiser les ressources pour l'éradication de la PPR.
 - vi. Tous les acteurs de la chaîne de valeur des petits ruminants doivent donner la priorité et la visibilité à l'éradication de la PPR en étroite collaboration avec les autorités compétentes aux niveaux national, régional et continental, sous la coordination générale de la Commission de l'Union Africaine (CUA).

Fait à Nairobi le 18 March 2022